

JEUDI 1ER AOÛT 2024
www.sisteronjournal.com

Sisteron Journal & Val de Durance

Journal d'intérêt local culturel, sportif, commercial et d'annonces légales

ANNONCE LÉGALE SUR INTERNET

www.sisteronjournal.com/annonces-legales

ANNONCES LÉGALES (ALPES DE HAUTE-PROVENCE)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023-347-001

Article 2 : Les annonces judiciaires et légales exigées par les lois pour la validité ou la publicité des procédures ou des contrats pourront être insérées dans les services de publication en ligne, pendant l'année 2022, dans le **SISTERON JOURNAL**.

Publications à l'adresse : www.sisteronjournal.com/annonces-legales

SISTERON JOURNAL

123, chemin de la Haute Chaumiane
04200 SISTERON

TÉL. : 06 62 26 24 38

Mail : contact@sisteronjournal.com

Date de réception de l'annonce : 01/08/2024 à 12h06

Date de publication de l'annonce sur internet : Vendredi 2 août 2024



SAS LEXEL NOTAIRES
ASSOCIES

Me VASTINE-DECLEF & Me PETRON
Route de Digne
04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Ordre : Medialex 7374546601

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Benoit PETRON, Notaire associé, membre de la SAS « LEXEL NOTAIRES ASSOCIES » titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à SAINT ANDRE LES ALPES (Alpes de Haute Provence), 205 Route de Digne, en date du 31 juillet 2024, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée ALTEVENTS, dont le siège est à SIX-FOURS-LES-PLAGES (83140) 92 plage de Bonnegrace, identifiée au SIREN sous le numéro 509277323 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULON. A : La COMMUNE D'ALLOS, Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département de des Alpes de Haute Provence, dont l'adresse est à LLOS (04260), Le Village, identifiée au SIREN sous le numéro 210400065.

Fonds de commerce de BAR RESTAURANT sis à ALLOS (04260), Le Seignus, connu sous le nom commercial RESTAURANT L'AUTAPIE, moyennant le prix principal de 176 000€.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31/07/2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, Le notaire.